



## Litige modification de plans

Par **elsa77240**, le **04/06/2011** à **00:14**

Bonjour,

j'ai acheté une maison sur plan dans un lotissement dont le maître d'ouvrage est une **société HLM**.

Je me suis rendue sur le chantier et dans une des maisons qui est identique à la mienne et je m'aperçois que bon nombre d'éléments (chauffage, chaudière, placards et ballon d'eau chaude notamment) ne sont pas à la place indiquée sur le plan remis pas le promoteur (que j'ai signé).

De plus, des cotes ne sont pas respectées.

**Mes principales questions sont :**

- puis-je intervenir et obtenir réparation ?

- sur notre plan une clause est indiquée "les cotes et surfaces ainsi que l'emplacement frd gaines, retombées de soffites, faux plafonds et équipements, sont mentionnés à titre indicatifs. La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan les modifications qui résulteraient d'impératifs d'ordre technique, administratif ou réglementaire" est-ce légal?

Merci de l'aide que vous pourriez m'apporter car je n'en dors plus!

Par **vanceslas**, le **04/06/2011** à **17:29**

Bonjour vous ne pouvez pas grand chose ils ont pris la précaution de le noter sur le plan ils invoqueront donc des problèmes d'ordre technique , pour les cotes , dans la mesure où cela ne modifie pas la surface totale vous ne pouvez pas non plus contester bon dimanche

Par **elsa77240**, le **04/06/2011** à **22:12**

Merci de votre rapidité même si cette réponse ne me satisfait pas, comme vous pouvez le deviner...

Bonne soirée.